

## **Appel à propositions**

### **Évaluation des leçons apprises pour informer le réinvestissement dans le hotspot de la biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien**

- Date d'ouverture :** 18 août 2021
- Date de clôture :** 10 septembre 2021, 24:00 heures (U.S. EST)
- Date d'échéance des questions :** 1 septembre 2021 (Les questions doivent être envoyées à [cepf@cepf.net](mailto:cepf@cepf.net)).
- Soumission :** Les propositions doivent être envoyées à [cepf@cepf.net](mailto:cepf@cepf.net) avant la date de clôture.
- Lieu :** CEPF, 2011 Arlington, Suite 600, Arlington, VA 22202, USA

## **1. INVITATION**

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) est une initiative conjointe de l'Agence française de développement, de Conservation International (CI), de l'Union européenne, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du gouvernement du Japon et de la Banque mondiale. Le CEPF est un programme mondial qui accorde des subventions à la société civile afin de sauvegarder les hotspots de la biodiversité dans le monde. En tant que l'un des partenaires fondateurs, CI administre le programme mondial par le biais du secrétariat du CEPF. L'objectif du CEPF est de renforcer l'implication et l'efficacité de la société civile dans la conservation et la gestion de la biodiversité d'importance mondiale.

Le Secrétariat du CEPF a l'intention de mener une évaluation de l'équipe de mise en œuvre régionale (RIT) du Hotspot de la biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien afin d'informer le réinvestissement. La RIT assure le leadership stratégique du programme, qui est mis en œuvre dans quatre pays : Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles. Les consultants ou entreprises intéressés doivent soumettre une proposition avant la date limite indiquée ci-dessus.

Le consultant/firme retenu sera tenu d'adhérer au code d'éthique de CI, à la déclaration de travail et aux termes et conditions du contrat. Cet appel à propositions n'oblige pas CI à exécuter un contrat et n'engage pas CI à payer les frais encourus dans la préparation et la soumission des propositions. En outre, CI se réserve le droit de rejeter toutes les offres si

une telle action est considérée comme étant dans le meilleur intérêt de CI.

## 2. CONTEXTE ET OBJECTIF

Dans chacun des hotspots de biodiversité où il investit, le CEPF sélectionne une RIT pour assurer le leadership stratégique du programme. Chaque RIT est composé d'une ou plusieurs organisations de la société civile actives dans la conservation dans le hotspot. L'objectif de la RIT est de convertir les plans du profil de l'écosystème en un portefeuille cohérent de subventions permettant d'atteindre les objectifs décrits dans le cadre logique.

Etant donné que le CEPF a l'intention de réinvestir dans les hotspots sélectionnés, le CEPF commandera une évaluation indépendante de la RIT en place vers la fin de la phase d'investissement. Cette évaluation comprendra un examen de la performance de la RIT en place et des défis, opportunités et leçons apprises associés au rôle de la RIT.

Combinée à l'évaluation finale des résultats de l'investissement dans les hotspots (menée en tant qu'exercice séparé), cette évaluation permettra aux futurs candidats au rôle de RIT d'être mieux informés de l'expérience de la RIT en place et des résultats obtenus, et de créer un environnement plus compétitif pour tous les candidats.

## 3. INSTRUCTIONS POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les propositions doivent être soumises en un seul volume, en anglais, et comprendre :

- Proposition technique
- Proposition financière

### Proposition technique

Il devrait comprendre les parties suivantes :

- **Approche technique, méthodologie et plan de travail détaillé.**  
Cette partie doit compter entre trois et cinq pages, sans dépasser cinq pages. Un interligne simple et une police de 12 points sont recommandés.

La proposition technique doit décrire en détail la manière dont l'offrant entend répondre aux exigences décrites dans l'étendue des travaux ci-dessous. La proposition technique doit démontrer une compréhension claire du travail à entreprendre et des responsabilités de toutes les parties concernées.

- **Plan de gestion, du personnel clé et des effectifs.**  
Cette partie doit compter entre deux et cinq pages, mais ne doit pas dépasser cinq pages. Espacement simple et police de 12 points recommandés. Les CV du personnel clé peuvent être inclus dans une annexe à la proposition technique et ne seront pas comptabilisés dans le nombre de pages maximum.

Doit avoir :

- Expérience dans des domaines techniques pertinents, par exemple, le suivi et l'évaluation (au moins cinq ans).
- Maîtrise dans un domaine pertinent lié aux ressources naturelles, par exemple le suivi et l'évaluation, avec trois ans d'expérience, ou licence avec cinq ans d'expérience.
- Expérience de travail avec les programmes du CEPF, ou équivalent.
- Maîtrise de l'anglais et du français.
- **Capacités de l'entreprise, expérience, performances passées et références.**

Cette partie doit compter entre deux et quatre pages, sans dépasser quatre pages.

#### Proposition financière

Un budget détaillé en USD. Le budget doit comprendre un exposé des faits qui explique la base de l'estimation des dépenses. Si nécessaire, des informations justificatives doivent être fournies de manière suffisamment détaillée pour permettre une analyse complète des coûts.

## **4. PROCESSUS ET BASE D'ATTRIBUTION**

L'évaluation de la RIT sera entreprise par un consultant indépendant, sélectionné par le biais d'une procédure de passation de marché concurrentielle. La sélection des consultants sera supervisée par l'unité de suivi, d'évaluation et de sensibilisation au sein du secrétariat du CEPF. L'attribution sera faite au consultant dont la proposition est jugée conforme à cet appel à propositions, répond aux exigences techniques et est jugée la plus avantageuse pour CI.

Critères d'évaluation:

- |  |    |
|--|----|
| - Approche technique, méthodologie et plan de travail                              | 40 |
| - Qualification du personnel   | 30 |
| - Performances antérieures - référence de travaux similaires réalisés précédemment | 20 |
| - Coût le plus bas   | 10 |

## **Portée du travail, produits livrables et calendrier des produits livrables**

### **Évaluation des leçons apprises pour informer le réinvestissement dans le hotspot de la biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien**

#### **1) Contexte**

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) est une initiative conjointe de l'Agence française de développement, de Conservation International, de l'Union européenne, du Fonds pour l'environnement mondial, du gouvernement du Japon et de la Banque mondiale, conçue pour aider à sauvegarder les points chauds de la biodiversité mondiale. En tant que l'un des partenaires fondateurs, Conservation International administre le programme mondial par le biais du Secrétariat du CEPF.

Dans chacun des hotspots de biodiversité où il investit, le CEPF sélectionne une équipe de mise en œuvre régionale (RIT) pour assurer le leadership stratégique du programme. Chaque EIR est composée d'une ou plusieurs organisations de la société civile actives dans la conservation dans le hotspot. L'objectif de la RIT est de convertir les plans du profil d'écosystème en un portefeuille cohérent de subventions qui contribue aux objectifs à long terme du CEPF pour le hotspot.

Dans le hotspot de la biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien, le rôle de la RIT est assuré par la Fondation Tany Meva située à Antananarivo, Madagascar. L'investissement du CEPF dans ce hotspot s'élève à 12,27 millions de dollars US pour un programme se déroulant de janvier 2015 à juin 2022. L'investissement comprend les pays suivants : Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles.

Avant de réinvestir dans ce hotspot, un processus de sélection de la RIT pour la prochaine phase d'investissement sera lancé. Ce processus s'appuiera sur une évaluation des enseignements tirés de l'expérience acquise avec la RIT en place. Cette évaluation tiendra compte de la performance de la RIT en place par rapport à la géographie du hotspot, à la capacité de la société civile sur place, au budget alloué à la RIT, et à la réalisation de ses objectifs individuels tels que définis dans sa convention de subvention avec le CEPF. Elle est entièrement distincte et séparée de l'"évaluation finale" formelle du portefeuille, qui est entreprise à la fin d'une phase d'investissement pour évaluer les impacts globaux de l'investissement du CEPF dans un hotspot.

## 2) Objectif de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation est d'informer les décisions d'investissement pour la prochaine phase d'investissement du CEPF dans le hotspot de biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien de la manière suivante. Premièrement, l'évaluation permettra aux donateurs du CEPF de prendre des décisions éclairées quant à la sélection d'une RIT pour la prochaine phase d'investissement en évaluant la performance de la RIT en place et en examinant le paysage institutionnel des concurrents potentiels.

Deuxièmement, l'évaluation permettra de concevoir des propositions de RIT qui intègrent les leçons apprises concernant les approches programmatiques et de gestion adoptées par le RIT en place.

Troisièmement, l'évaluation informera la préparation d'un nouveau profil d'écosystème pour le hotspot, en documentant les défis et les opportunités rencontrés par la RIT lors de la mise en œuvre d'un programme de subventions visant à engager et à renforcer la société civile dans la conservation de la biodiversité d'importance mondiale dans le contexte social, politique et institutionnel du hotspot.

## 3) Critères d'évaluation

L'évaluation examinera de près les composantes et les fonctions de la RIT de Madagascar et des îles de l'océan Indien, telles que définies dans les termes de référence, et évaluera la performance de la RIT en fonction des critères suivants :

- i) Pertinence**  
Les activités entreprises étaient-elles pertinentes par rapport au profil de l'écosystème, aux termes de référence de la RIT, à la géographie du hotspot, à la capacité de la société civile et au cadre de surveillance mondial du CEPF?
- ii) Efficacité**  
Avec quelle efficacité le budget alloué à la RIT a-t-il été converti en résultats ?
- iii) Efficacité**  
Quelles ont été les forces et les faiblesses de la structure et des capacités de la RIT en ce qui concerne l'efficacité des résultats ?

En plus de l'évaluation directe de la performance de la RIT, les leçons tirées du portefeuille de subventions du CEPF concernant le rôle de la RIT seront compilées et examinées dans le contexte des thèmes suivants :

**iv) Couverture**

Dans quelle mesure le portefeuille de subventions accordées à ce jour couvre-t-il les orientations stratégiques et les priorités d'investissement définies dans la stratégie d'investissement pour le hotspot ?

**v) Impact**

Dans quelle mesure les objectifs fixés dans le profil d'écosystème de hotspot pour les impacts sur la conservation de la biodiversité, le bien-être humain, la capacité de la société civile et les conditions favorables ont-ils été atteints ?

**vi) Accessibilité**

Le portefeuille de subventions comporte-t-il un équilibre approprié entre les bénéficiaires internationaux et locaux, compte tenu des forces relatives des différentes organisations en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et de la priorité accordée par le CEPF au renforcement des capacités de la société civile locale ?

**vii) Gestion adaptative**

De quelle manière le développement du portefeuille de subventions a-t-il été limité par des risques (politiques/institutionnels/sécurité/santé) ou a-t-il profité d'opportunités inattendues ?

## **4) Tâches officiellement convenues des équipes de mise en œuvre régionales**

Le mandat de la RIT Madagascar et Iles de l'Océan Indien comprend neuf composantes, qui sont :

1. Coordonner les investissements du CEPF dans le hotspot.
  - 1.1. Servir de représentant technique du CEPF sur le terrain auprès des groupes de la société civile, des bénéficiaires de subventions, des donateurs internationaux, des gouvernements et agences des pays d'accueil et d'autres partenaires potentiels dans le hotspot.
  - 1.2. Assurer la coordination et la collaboration avec les donateurs du CEPF, en coordination avec le secrétariat du CEPF et selon les besoins dans le hotspot.
  - 1.3. Promouvoir la collaboration et la coordination, ainsi que les opportunités de tirer parti des fonds du CEPF avec les donateurs locaux et internationaux et les gouvernements qui investissent dans la région, par le biais de tables rondes de donateurs, d'opportunités expérientielles ou d'autres activités.

- 1.4. Engager les parties prenantes de la conservation et du développement pour assurer la collaboration et la coordination.
- 1.5. Assister aux conférences/événements pertinents dans le hotspot pour promouvoir la synergie et la coordination avec d'autres initiatives. - Créer des partenariats/réseaux entre les bénéficiaires de subventions afin d'atteindre les objectifs du profil d'écosystème.
2. Soutenir l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques commerciales du secteur privé.
  - 2.1. Soutenir la société civile pour qu'elle s'engage auprès du gouvernement et du secteur privé et partager ses résultats, ses recommandations et ses modèles de meilleures pratiques. Renforcer les capacités institutionnelles des bénéficiaires de subventions afin de garantir une mise en œuvre efficace et efficiente des projets.
  - 2.2. S'engager directement avec les partenaires du secteur privé et les responsables gouvernementaux et s'assurer de leur participation à la mise en œuvre des stratégies clés.
3. Communiquer l'investissement du CEPF à travers le hotspot.
  - 3.1. Communiquer régulièrement avec le CEPF et les partenaires au sujet du portefeuille par le biais de réunions en face à face, d'appels téléphoniques, de l'internet (site web et bulletin d'information électronique) et de rapports aux forums et structures.
  - 3.2. Préparer une série de produits de communication pour garantir que les profils d'écosystèmes sont accessibles aux demandeurs de subventions et aux autres parties prenantes.
  - 3.3. Diffuser les résultats par le biais de médias multiples et appropriés.
  - 3.4. Fournir au Secrétariat les leçons apprises et autres informations à communiquer via le site web du CEPF.
  - 3.5. Organiser des visites d'échange avec d'autres RIT pour partager les leçons apprises et les meilleures pratiques.
  - 3.6. En coordination avec le Secrétariat du CEPF, assurer la communication avec les représentants locaux des donateurs du CEPF. Établir et coordonner un processus de sollicitation des candidatures.
4. Renforcer les capacités de la société civile locale.
  - 4.1. Entreprendre une évaluation des besoins en capacités de la société civile locale.

- 4.2. Soutenir la mise en œuvre d'une vision stratégique à long terme pour le hotspot, visant à permettre à la société civile de " sortir " du soutien du CEPF.
- 4.3. Aider les groupes de la société civile à concevoir des projets qui contribuent à la réalisation des objectifs spécifiés dans le profil d'écosystème et un portefeuille cohérent de subventions se renforçant mutuellement.
- 4.4. Renforcer les capacités institutionnelles des bénéficiaires afin de garantir une mise en œuvre efficace et efficiente des projets.
- 4.5. Renforcer la capacité de la société civile à s'engager auprès des agences gouvernementales et à les influencer.
- 4.6. Renforcer la capacité de la société civile à s'engager auprès du secteur privé et à l'influencer.
5. Établir et coordonner un processus de sollicitation et d'examen des propositions de subventions importantes.
  - 5.1. Établir et coordonner un processus de sollicitation des candidatures.
  - 5.2. Annoncer la disponibilité des subventions du CEPF.
  - 5.3. Faire connaître le contenu du profil de l'écosystème et les informations sur le processus de candidature.
  - 5.4. Avec le secrétariat du CEPF, établir des calendriers pour l'examen des propositions à des intervalles prédéterminés, y compris les dates de décision.
  - 5.5. Établir et coordonner un processus d'évaluation des demandes.
  - 5.6. Évaluer toutes les lettres de demande.
  - 5.7. Faciliter l'examen technique des demandes (y compris, le cas échéant, en convoquant un panel d'experts).
  - 5.8. Obtenir des examens externes de toutes les demandes de plus de 250 000 USD.
  - 5.9. Décider conjointement avec le Secrétariat du CEPF de l'attribution de toutes les demandes de subvention.
  - 5.10. Communiquer avec les candidats tout au long du processus de candidature pour s'assurer que les candidats sont informés et comprennent parfaitement le processus.
6. Gérer un programme de petites subventions de 20 000 USD (50 000 USD ou moins dans certaines régions approuvées).

- 6.1. Établir et coordonner un processus de sollicitation des demandes de petites subventions. - Annoncer la disponibilité des petites subventions du CEPF.
- 6.2. Mener une diligence raisonnable pour s'assurer de l'éligibilité du candidat au sous-financement et de sa capacité à se conformer aux conditions de financement du CEPF.
- 6.3. Convoquer un panel d'experts pour évaluer les propositions.
- 6.4. Décider de l'attribution de toutes les demandes de subvention d'un montant égal ou inférieur à 20 000 dollars (50 000 dollars ou moins dans certaines régions approuvées).
- 6.5. Gérer la passation de marchés pour ces subventions. - Gérer le décaissement des fonds aux bénéficiaires. - Assurer la conformité des petites subventions avec les conditions de financement du CEPF. - Contrôler, suivre et documenter la performance technique et financière des petites subventions. - Aider le Secrétariat à maintenir l'exactitude de la base de données de gestion des subventions du CEPF. - Ouvrir un compte bancaire dédié sur lequel seront déposés les fonds alloués par le CEPF pour les petites subventions, et rendre compte de l'état du compte tout au long du projet. - S'assurer que les bénéficiaires remplissent des rapports d'avancement techniques et financiers réguliers (en fonction de la durée du projet). - Préparer un rapport de synthèse semestriel à l'intention du Secrétariat du CEPF contenant des informations détaillées sur le programme de petites subventions, y compris les noms et les coordonnées de tous les bénéficiaires, le titre ou le résumé de la subvention, la durée des subventions, les montants accordés, les montants déboursés et les calendriers de déboursement.

7. Contrôler et évaluer l'impact des petites et grandes subventions du CEPF.

- 7.1. Recueillir et rendre compte des données pour les indicateurs au niveau du portefeuille (des petits et grands bénéficiaires) chaque année, car ils sont liés au cadre logique du profil d'écosystème.
- 7.2. Collecter et rapporter les données pertinentes en relation avec les critères de graduation du CEPF pour le hotspot.
- 7.3. Collecter et rendre compte des données pertinentes pour les indicateurs de suivi mondiaux du CEPF.
- 7.4. Assurer la qualité des données de performance soumises par les petits et grands bénéficiaires.
- 7.5. Vérifier la réalisation des produits, des livrables et des impacts à court terme par les bénéficiaires, tels que décrits dans leurs propositions.
- 7.6. Aidez les bénéficiaires à se conformer aux exigences relatives à l'utilisation des outils de suivi, y compris l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion.

- 7.7. En coordination avec le Secrétariat du CEPF, effectuer une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale des progrès du portefeuille (couvrant les petites et grandes subventions). - Effectuer des visites régulières sur site auprès des bénéficiaires de petites et grandes subventions afin de suivre leurs progrès et d'assurer la sensibilisation, de vérifier la conformité et de soutenir le renforcement des capacités.
- 7.8. Fournir des conseils aux bénéficiaires pour une conception et une mise en œuvre efficaces des politiques de sauvegarde afin de s'assurer que ces activités sont conformes aux directives détaillées dans le manuel des opérations du CEPF et aux politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale. Fournir un soutien et des conseils supplémentaires pendant les cycles de mise en œuvre et d'évaluation lors de visites régulières sur le terrain des projets.
- 7.9. En coordination avec le Secrétariat du CEPF, effectuer une évaluation finale des progrès du portefeuille et aider à la préparation de la documentation du rapport.
8. Diriger le processus de développement, sur une période de trois mois, d'une vision stratégique à long terme pour les investissements du CEPF.
  - 8.1. Mobiliser l'expertise et établir un groupe consultatif pour s'assurer que la vision à long terme engage les parties prenantes appropriées.
  - 8.2. Entreprendre un examen de la littérature pertinente pour assurer l'alignement de la vision à long terme avec d'autres initiatives et éviter les doubles emplois.
  - 8.3. Consulter les principales parties prenantes afin de solliciter leur contribution à l'élaboration de la vision à long terme. - Synthétiser les résultats de l'analyse documentaire et des consultations des parties prenantes dans un document de vision stratégique à long terme.
  - 8.4. Présentez le projet de vision à long terme aux principales parties prenantes et réviser le document en fonction de leurs commentaires.
  - 8.5. Préparer un rapport d'avancement à présenter au groupe de travail des donateurs du CEPF.
9. Reporting
  - 9.1. Participer à la première semaine de formation RIT.
  - 9.2. Participer à deux "missions de supervision" par an, chacune comprenant au moins deux jours au bureau et une visite aux bénéficiaires sur le terrain (environ deux semaines).
  - 9.3. Préparer les rapports financiers trimestriels et les rapports techniques semestriels.

9.4. Répondre aux demandes du secrétariat du CEPF en matière d'information, de déplacements, d'accueil de donateurs et de participation à une série d'événements pour promouvoir le CEPF.

## 5) Fonctions

Il est demandé à un cabinet de consultants (ci-après " le consultant ") d'entreprendre une évaluation des leçons apprises pour informer le réinvestissement dans le hotspot de biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien, dans le contexte de l'objectif susmentionné (section 2). Le consultant doit former une équipe ayant de l'expérience dans l'évaluation de programmes de conservation de la biodiversité et ayant une connaissance adéquate des quatre pays couverts par la RIT.

L'évaluation tiendra compte de la performance de la RIT par rapport à la géographie du hotspot, à la capacité de la société civile sur place, au budget alloué à la RIT, et à la réalisation de ses objectifs individuels tels que définis dans son accord de subvention avec le CEPF. Il examinera également les impacts de l'investissement à ce jour (en termes de biodiversité, de bien-être humain, de capacité de la société civile et de conditions favorables à la conservation), sur la base des résultats de l'évaluation à mi-parcours pour le hotspot et des aperçus annuels du portefeuille.

Enfin, le consultant examinera le paysage institutionnel dans chacun des quatre pays et identifiera les organisations candidates potentielles qui pourraient jouer le rôle de RIT (seules ou dans le cadre d'un consortium). Le consultant préparera une liste d'organisations candidates potentielles avec des informations comprenant une brève description de l'organisation, leur expérience en matière d'octroi de subventions, leur expérience dans la gestion d'un projet similaire à celui de la RIT et les avantages et inconvénients associés à leur prise en charge du rôle d'RIT en tant que chef de file ou membre d'un consortium.

L'évaluation commencera par une étude documentaire fondée sur les documents suivants:

- Le profil de l'écosystème pour le hotspot.
- Les propositions finales pour les subventions RIT.
- Les conventions de subvention du RIT et leurs amendements.
- Rapports de performance semestriels préparés par la RIT.
- Rapports de mission de supervision semestriels préparés par le Secrétariat du CEPF.
- Aperçus annuels du portefeuille préparés par le Secrétariat du CEPF.
- Rapport d'évaluation à mi-parcours préparé par le Secrétariat du CEPF.

- Données récapitulatives sur le portefeuille de subventions dans le hotspot, exportées du système de gestion des subventions du CEPF.

L'étude documentaire sera complétée par des entrevues avec le personnel pertinent du Secrétariat du CEPF, le personnel pertinent de la RIT, le personnel de l'organisation hôte, une sélection de bénéficiaires et de candidats du CEPF, et d'autres parties prenantes pertinentes (par exemple, des représentants d'autres donateurs, des agences gouvernementales, etc.) La consultation sera menée virtuellement en raison de la pandémie. Le consultant devra organiser toutes les réunions nécessaires avec les parties prenantes.

## **6) Produits livrables**

La consultation donnera lieu à deux résultats. Le consultant sera chargé de préparer un rapport sur les enseignements tirés du rôle de la RIT, qui pourra être inclus dans le futur profil d'écosystème. Le consultant sera également responsable de la préparation d'un rapport confidentiel sur la performance programmatique et financière de la RIT ainsi que de l'identification d'organisations candidates potentielles susceptibles de jouer le rôle de la RIT pour la prochaine phase d'investissement du CEPF dans le hotspot. Les chapitres de ce rapport confidentiel ne seront pas inclus dans le profil de l'écosystème. Ces deux documents informeront les décisions d'investissement du CEPF et de ses donateurs, notamment en ce qui concerne la sélection de la RIT pour la phase de réinvestissement dans le hotspot de biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien. Les deux documents doivent être rédigés en anglais.

## **7) Cadre temporel**

L'évaluation sera menée entre le 1er octobre 2021 et le 15 décembre 2021. Les livrables provisoires seront préparés au plus tard le 30 novembre 2021, et soumis au Secrétariat du CEPF pour révision. Les livrables finaux, intégrant les commentaires du Secrétariat du CEPF, seront achevés au plus tard le 15 décembre 2021.

Le consultant doit également fournir au Secrétariat du CEPF des briefings verbaux périodiques et rencontrer le personnel du Secrétariat, sur demande.

Le temps total alloué à cette mission est de 20 jours et doit inclure : les allocations pour la revue de la littérature et les entretiens avec le personnel du secrétariat du CEPF, le personnel de la RIT et les bénéficiaires de subventions ; la préparation de l'ébauche des livrables ; un briefing pour le secrétariat du CEPF sur les résultats ; et la finalisation des

livrables après l'incorporation des commentaires du secrétariat.

## **8) Reporting**

Le consultant travaillera sous l'étroite supervision et direction du directeur principal du suivi, de l'évaluation et de la sensibilisation, ou de toute autre personne désignée par le Secrétariat du CEPF.